

Lucens, le 04 octobre 2023

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du mercredi 04 octobre 2023, présidée par Monsieur Thomas Von Gunten.

Le Conseil intercommunal EMB,

vu le préavis 04/2023 : Acceptation du règlement relatif à la clé de répartition des coûts ;

après audition du rapport de la commission chargée de son étude, considérant que cet objet a bien été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le règlement relatif à la clé de répartition intercommunale
2. de charger le CODIR de sa mise en application

Ainsi délibéré en séance du quatre octobre deux mille vingt-trois.

Le Président,



Thomas VON GUNTEN



La Secrétaire,



Catherine PONCELET